

BP AP

Brevet Professionnel

Aménagements Paysagers

Niveau 4 – N° fiche RNCP 38314

Formation en Apprentissage



Comment s'inscrire ?

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA
↳ 02.40.94.86.08
↳ cfa@nantes-terre-atlantique.fr

Quand s'inscrire ?

A partir de février 2024

Début de formation : septembre 2024

CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaïère – CS 60117
44817 ST HERBLAIN



D'autres informations sur notre site Internet

Chiffres clés

Taux de réussite aux examens
juin 2023 : 82%

Taux d'insertion professionnelle
2021-2022 à 6 mois :
50% sont en emploi
31% poursuivent des études

Taux de satisfaction
2022-2023 : 85 %

NANTES TERRE ATLANTIQUE

APPRENONS AUJOURD'HUI POUR CULTIVER DEMAIN

CFA
Centre de
Formation
d'Apprentis

Certifié Qualiopi et Qualiformagri

Le végétal reste au cœur des compétences de cette filière qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'elle aménage et entretient.

Avec des emplois peu délocalisables, le secteur de l'aménagement paysager participe au développement économique et constitue un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté des préoccupations économiques.

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Le titulaire de l'emploi a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable.

Le titulaire de l'emploi réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), à la mise en place des réseaux et à la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

OBJECTIF DE FORMATION

Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager :

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement :

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur un chantier

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux :

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

Réaliser des travaux de mise en place de végétaux :

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

Mettre en place des infrastructures :

- Réaliser des murets et des escaliers
- Mettre en place des revêtements

UCARE Végétalisation d'un balcon ou d'un mur particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

Connaissance du secteur et des entreprises, biologie-écologie, expression écrite, outils mathématiques et informatiques

UC 2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

Préparation, réalisation et suivi de chantier, maths appliqués, communication

UC 3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

Identification, protection, taille des végétaux

UC 4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Plantation et engazonnement : utilisation des végétaux, du matériel, des techniques

UC 5 Mettre en place des infrastructures paysagères

Réalisation de revêtements avec utilisation du matériel

UCARE Végétalisation d'un balcon ou d'un mur



CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH.

L'admission en BP Aménagements Paysagers se fait après validation d'un CAPa ou d'un BPA.

Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier. L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Formation accessible aux personnes en situation de handicaps reconnu ou non.

Un accompagnement spécifique est mis en place par notre référente handicap, et l'équipe pédagogique pour permettre la réussite du projet de formation.

Parcours individualisé possible selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement.

Validation Acquis Académique et allègements possibles avec un Bac Pro Agricole, ou un BPA TAP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Au Centre de Formation : 1 000 heures de formation sur 2 ans (15 semaines par an).

Chez le maître d'apprentissage :

Par alternance, 37 semaines par an, l'apprenti perfectionne ses gestes professionnels et acquiert les techniques d'organisation et de conduite de chantiers et d'équipes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites ...

Possibilité de valider par blocs de compétence.

MODALITES D'ÉVALUATION-OBTENTION DU DIPLOME

Les compétences et connaissances seront évaluées au cours d'épreuves pratiques, écrites ou orales réalisées au cours des 2 années de formation.

Le brevet professionnel « Aménagements paysagers » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP.

Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le brevet professionnel « Aménagements paysagers ».

TARIFS

Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

Frais de gestion de 45 € à la charge de l'apprenti.

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal (le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel)

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

BTS Aménagement Paysager, CS

CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage

Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaière

CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 40 94 86 08

cfa@nantes-terre-atlantique.fr

www.nantes-terre-atlantique.fr

Avec le soutien de

